



En couple au travail - loi?

Par **mystea72**, le 13/10/2015 à 08:02

Bonjour,

Pour résumer j'ai travaillé 2 ans en tant que contractuelle en qualité d'agent de service hospitalier dans une maison de retraite publique où j'ai rencontré mon compagnon (à la fin de la deuxième année). Nous sommes partis, de nous même, 10 mois en formation d'aide-soignants et travaillons de nouveau dans le même établissement, toujours en tant que contractuels mais cette fois en qualité d'aide soignants. Nous avons été chacun notre tour convoqué par le cadre de santé. Pour mon compagnon, aucun souci que nous soyons en couple, nous ne travaillons pas dans le même service, le cadre lui confie avoir également travaillé avec sa compagne et qu'il sait comment ça se passe. Puis vient mon tour, je le cite : "compliqué pour vous d'être en couple sur le même lieu de travail, il faudrait que l'un d'entre vous envisage de partir, d'ailleurs, je vous trouve moins dynamique et moins motivée depuis votre retour de formation, etc..." Je lui explique que nous sommes des adultes qui savent faire la part des choses entre vie pro et vie privée. Puis me dit "de toute manière ce n'est pas moi qui prendra la décision mais la directrice de l'établissement".

Alors voilà j'aimerais savoir s'il y a des lois qui "interdisent" d'être en couple sur le même lieu de travail ? Peuvent ils ne plus nous donner de contrat sous prétexte que l'un des deux doit partir à cause de notre relation ?

Merci d'avance pour votre réponse et merci de m'avoir lu.

Par **P.M.**, le 13/10/2015 à 08:42

Bonjour,

Il n'y a aucune disposition qui puisse l'interdire à mon avis car elle serait discriminatoire mais s'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité pour envisager d'anticiper toute décision en relatant par lettre recommandée avec AR adressée à l'employeur cet entretien et ce qui vous a été dit en vous insurgant contre une telle réaction...

Par **DALLOT**, le 17/02/2019 à 21:59

Bonjour,

Je voudrais savoir si la direction peut nous séparer (chacun en poste différent) pour seul motif que je ne suis plus compatible avec le chef d'équipe ?

Merci.

Par **P.M.**, le **17/02/2019** à **23:05**

Bonjour,

Je pense que pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet en supprimant votre message sur celui-ci pour qu'il n'y ait pas de doublon...